



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2022-209

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2022

Sommaire

Direction Departementale des Territoires et de la Mer 13 /

13-2022-07-26-00002 - Arrêté préfectoral portant autorisation d'effectuer une opération de destruction administrative aux Cerfs Elaphes (2 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone / Cabinet

13-2022-07-26-00003 - Arrêté accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement aux marins-pompiers du bataillon de marins-pompiers de Marseille (1 page)

Page 6

Secrétariat Général Commun 13 / SGC 13 Service du Budget et des Achats

13-2022-07-27-00001 - Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget d l'Etat au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur (7 pages)

Page 8

Direction Departementale des Territoires et de
la Mer 13

13-2022-07-26-00002

Arrêté préfectoral portant autorisation
d'effectuer une opération de destruction
administrative aux Cerfs Elaphes

**Arrêté Préfectoral
portant autorisation d'effectuer une opération de destruction administrative aux
Cerfs Élaphe**

- VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L 427-1 à L. 427-7 ;
- VU** l'Arrêté du 19 Pluviose An V;
- VU** l'Arrêté Préfectoral du 31 décembre 2019 portant nomination des Lieutenants de Louveterie;
- VU** l'Avenant du 11 avril 2022 à l'Arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 portant nomination des Lieutenants de Louveterie ;
- VU** le décret ministériel n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Christophe MIRMAND en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone et de défense de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;
- VU** l'Arrêté du Premier Ministre du 23 août 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Philippe D'ISSERNIO en qualité de directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;
- VU** l'arrêté n°13-2021-06-10-00001 du 10 juin 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe D'ISSERNIO, directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;
- VU** l'arrêté préfectoral 13-2022-01-20-00010 du 20 janvier 2022 portant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;
- VU** la demande présentée par Mme Corine LEYDET, exploitante agricole, 769 Chemin du Plan 13770 Venelles; demande relayée par Mme Marilys CINQUINI, par courriel en date du 20 juillet 2022;
- VU** l'avis de Mme Marilys CINQUINI, lieutenant de louveterie de la 5e circonscription des Bouches-du-Rhône, en date du 21 juillet 2022;
- VU** l'avis de la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône

Considérant les dégâts occasionnés par le cerf élaphe sur les vignes et céréales ;
En vue de prévenir les dégâts aux cultures sur les communes de Venelles et de Saint-Marc-de-Jaumegarde ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,

ARRÊTE

Article premier :

Mme Marilys CINQUINI, lieutenant de louveterie des Bouches-du-Rhône, est autorisée à pratiquer la régulation du cerf élaphe à toute heure du jour et de la nuit, à l'heure qu'il jugera opportune sur l'exploitation agricole de Mme Corine LEYDET.
En cas de nécessité apparaissant lors de la destruction administrative, les interventions pourront être réalisées sur tous les secteurs d'où proviennent le Cerf élaphe ainsi que sur tous les secteurs sur lesquels il se réfugie.

Article 2 :

Le tir de Cerf élaphe sera fait par Mme Marilys CINQUINI, M Goeffrey ROUMI, M Julien FLORES, M Brice BORTOLIN et M Bruno SANTORIELLO lieutenants de louveterie ;
Cette régulation administrative se déroulera jusqu'au 31 août 2022.

Article 3 :

La destruction du cerf élaphe pourra être effectuée au moyen de toutes armes autorisées pour la chasse.
La détention du permis de chasse avec validation annuelle est obligatoire pour les assistants chasseurs.
L'emploi de la chevrotine est interdit.

Article 4 :

À l'issue de cette opération, les résultats obtenus seront consignés dans un rapport adressé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône.

La venaison pourra être soit :

- Remise à des œuvres locales de bienfaisance (avec contrôle sanitaire pris en charge par la commune).
- Traitée par une entreprise d'équarrissage agréée par le Préfet (aux frais de la commune).
- Récupérée par le détenteur du droit de chasse de lieu de l'opération pour sa seule consommation privée, à charge pour lui de faire réaliser les contrôles sanitaires réglementaires, ou par l'exploitant agricole. Ces carcasses ne devront en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois suivant sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application : WWW.Télérecours citoyens accessible à partir du site WWW.telerecours.fr. Dans le même délai de 2 mois, le bénéficiaire peut exercer un recours gracieux auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône.

Article 6, suivi et exécution :

- Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,
- Le Colonel commandant le Groupement Départemental de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône ;
- Le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité des Bouches-du-Rhône
- Mme Marilys CINQUINI, M Goeffrey ROUMI, M Julien FLORES, M Brice BORTOLIN et M Bruno SANTORIELLO, lieutenants de Louveterie,
- Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône,
- le Maire de la commune de Venelles,
- le Maire de la Commune de Saint-Marc-de-Jaumegarde,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 26 juillet 2022,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental,

Pour le Directeur Départemental et par délégation,
L'Adjoint au chef du SMEE
Chef du Pôle Nature et Territoires

Signé

FREDERIC ARCHELAS

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2022-07-26-00003

Arrêté accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement aux marins-pompiers du bataillon de marins-pompiers de Marseille



**Arrêté accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Officier dans l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Considérant l'acte de courage et de bravoure accompli le 30 décembre 2021 à l'occasion d'un important feu d'habitation dans le 9^{ème} arrondissement de Marseille ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1

Une récompense pour acte de courage et de dévouement est décernée aux marins-pompiers du bataillon de marins-pompiers de Marseille dont les noms suivent :

MEDAILLE DE BRONZE

M. ARGOUD Thomas, second maître
M. CHOUVELON Théo, quartier-maître de 2^{ème} classe
M. HASE Aurélien, maître
M. LAFOURCADE Vincent, second maître
M. MEYNIÉ Thibault, maître
M. ORUS de JUCHEREAU de SAINT DENYS Alexandre, matelot de 2^{ème} classe
M. VIOLES Thibault, enseigne de vaisseau de 1^{ère} classe

Article 2

La sous-préfète, directrice du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Marseille, le 26 juillet 2022

Le préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-07-27-00001

Arrêté portant subdélégation
d'ordonnancement secondaire des recettes et
des dépenses imputées sur le budget d l'Etat au
titre des différents programmes exécutés par le
centre de services partagés régional chorus
Provence-Alpes-Côte d'Azur



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation
d'**ordonnement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes
exécutés par le **centre de services partagés régional chorus**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le directeur adjoint du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant nomination de Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2022-03-29-00002 du 18 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur adjoint du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant la mise en place du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 06 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation d'ordonnancement secondaire est donnée **aux responsables et aux agents du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur** mentionnés en **annexe 1** pour l'exécution des dépenses et des recettes citées en **annexe 2**.

Article 2

L'arrêté numéro **13-2022-02-10-00010** du 10 février 2022 est abrogé.

Article 3

Le directeur adjoint du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 27/07/2022

**Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur adjoint
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône**

Signé

Laurent BIANCONI

ANNEXE 1

à l'arrêté du 10 février 2022
portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes
exécutés par le **centre de services partagés régional chorus**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Patricia GULBASDIAN

responsable adjointe du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Yasmina BOUTONNET

chefes d'unités du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Nathalie TIBERE, cheffe de l'unité subventions-recettes
- Rachida KARBAL, cheffe de l'unité commande publique

Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des recettes :

- Nathalie TIBERE
- Corinne ALPHONSO RAMON
- Rachida KARBAL

Saisie des engagements juridiques, des demandes de paiement, des engagements de tiers, des titres de perception ainsi que la certification du service fait, suppléance validation des EJ, DP et recettes :

- Agnès PREVITE
- Audrey RIOTOR
- Valérie TAMARO
- Christelle TANZI
- Coralie FOGGIA
- Wioletta TAULEIGNE
- Julien BEGHELLI
- Fatiha ASSAS
- Frédérique BENICOURT
- Sakina LABIED

ANNEXE 2
à l'arrêté du 10 février 2022
portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
Au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Programmes -

Programmes	Intitulés des programmes	Ministères
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Premier ministre
113	Paysages, eau et biodiversité	Ministère de la transition écologique
119	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Ministère de l'Intérieur
122	Concours spécifiques et administration	Ministère de l'Intérieur
124	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	Ministère des solidarités et de la santé
129	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier ministre
134	Développement des entreprises et régulations	Secrétariat Général
135	Urbanisme, Territoires et amélioration de l'habitat	Ministère de la transition écologique
137	Egalité entre les femmes et les hommes	Services du Premier ministre
147	Politique de la ville	Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
148	Fonction publique	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion
161	Sécurité civile	Ministère de l'Intérieur
163	Jeunesse et vie associative	Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports
165	Conseil d'État et autres juridictions administratives	Services du Premier ministre
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Programmes	Intitulés des programmes	Ministères
174	Energie, climat et après-mines	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
181	Prévention des Risques	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
205	Affaires maritimes	Ministère de la Mer
207	Sécurité et éducation routières	Ministère de l'Intérieur
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
217	conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Programmes	Intitulés des programmes	Ministères
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'Intérieur
218	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
219	Sport	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
232	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'Intérieur
303	Immigration et asile	Ministère de l'Intérieur
348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
349	Fonds pour la transformation de l'action publique	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
354	Administration territoriale de l'État	Ministère de l'Intérieur
357	Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
362	Ecologie	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
363	Compétitivité	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
364	Cohésion	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	Ministère de l'Intérieur
770	Aides à l'acquisition de véhicules propres	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
780	Pensions	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Programmes	Intitulés des programmes	Ministères
<p>A titre exceptionnel :</p> <p>Tous programmes de tous ministères pour l'exécution financière d'opérations réalisées dans le cadre de délégations de gestion spécifiques.</p>		